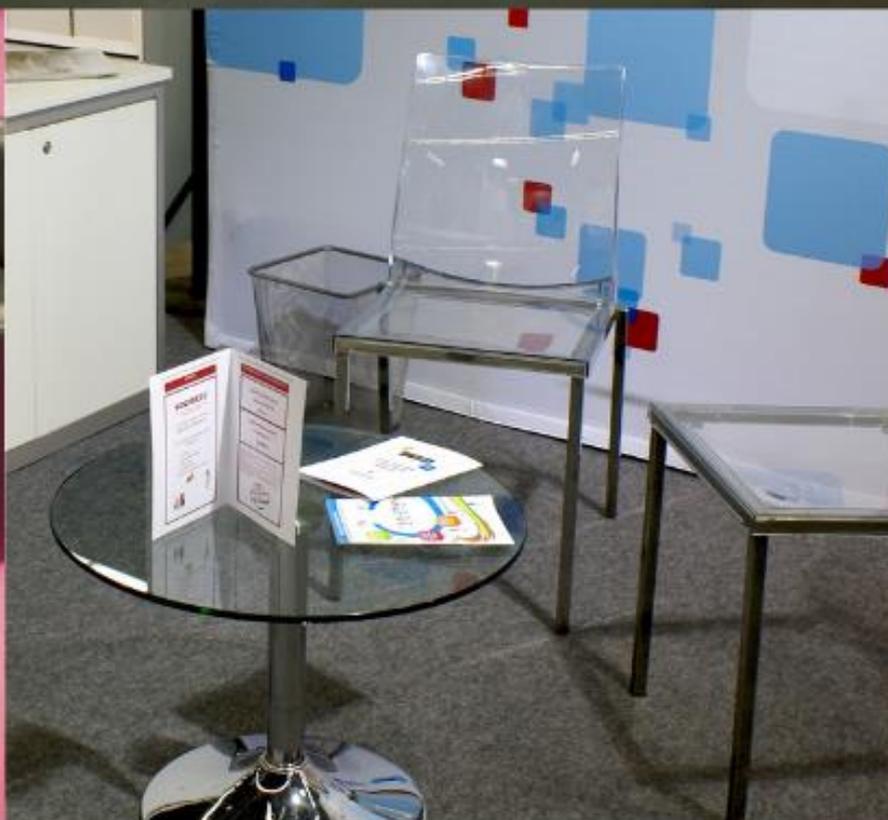




DOSSIER TECHNIQUE EXPOSANTS



**PRESTIGE AUTO
BEAUNE
1er et 2 juillet 2022**



1- LIEU DE L'EXPOSITION

PALAIS DES CONGRES DE BEAUNE

19 avenue Charles de Gaulle
21200 BEAUNE

Adresse postale :

SPL BEAUNE CONGRES
19 Avenue Charles de Gaulle
BP 90311
21208 BEAUNE CEDEX

 +33 (0)3.80.24.50.00 @ : contact@beaunecongres.com

Parking gratuit sur site et à proximité immédiate du salon
Accès direct et de plain-pied.

**L'exposition aura lieu dans l'espace événementiel. Le sol est en béton ciré gris
ou salles de commission – sol en parquet bois**

Interlocuteur sur site :

Pour toute demande particulière ou technique :

Claudine JOUSSELIN, chargée d'affaires - @ : congres@beaunecongres.com

Sophie FAIVRE, chargée de clientèle - @ : commercial@beaunecongres.com

Les exposants devront impérativement stationner sur le parking leur étant réservé et identifié. Il est rigoureusement interdit de stationner sur l'ensemble des circulations, particulièrement celles réservées au passage du service incendie et devant les sorties de secours. Les places handicapées sont réservées aux ayants droit. Seuls les parkings balisés sont réservés au stationnement

Le code de la route s'applique au parking du Palais des Congrès. La vitesse maximale est limitée à 20 km/h.



2- DATES ET HORAIRES

	MONTAGE/INSTALLATION EXPOSANTS*	EXPLOITATION OUVERTURE AU PUBLIC	DÉMONTAGE*
DATES			
HEURES			

* Aucune dérogation possible pour montage ou démontage en dehors des dates et heures mentionnées ci-dessus.

Pour le respect des **règlementations sécuritaires** en vigueur et des visiteurs sur place, nous vous demandons impérativement d'installer votre stand avant l'ouverture du salon et d'attendre l'heure de clôture pour le démontage.

3- INTERNET ET WIFI

Le Palais des Congrès de Beaune dispose d'un réseau Wifi Hotspot grand public gratuit dans tous les espaces – code identifiant et mot de passe communiqué sur site.

Réseau wifi dédié sur devis : nous consulter

Accès Internet filaire sur devis et étude préalable : nous consulter



4- AMÉNAGEMENT DU STAND

Équipement de base du stand :

- module de 9m² fermé sur 3 côtés ou avec 1 angle ouvert
- structure aluminium avec des panneaux de remplissage polycarbonate alvéolé blanc ou mélaminé poirier, hauteur 2m50 – largeur 1m
- moquette
- 1 enseigne recto verso noire sur fond blanc en carton plume (L 50 x H15 cm)
- 1 rail d'éclairage

D'autres possibilités d'ameublement et équipements complémentaires vous sont proposées : se reporter au bon de commande et catalogue mobilier joint



Schéma Stand type 9m² (angle ouvert)

Il est strictement interdit d'empiéter sur les allées ; aucune marchandise ou matériel ne sera toléré en dehors des stands.

Les vidéos ou toute source sonore de démonstration sur les stands sont soumises à autorisation et contrôle de l'organisateur du salon.



5- ÉLECTRICITÉ

Se reporter au bon de commande ci-joint

Prévoir rallonges et multiprises

Coupure des boîtiers électriques en dehors des heures d'ouverture du salon au public

Pour un branchement électrique permanent 24h/24h : nous consulter

Aide pour l'évaluation des besoins en puissance électrique :

- écran plasma 150W
- Réfrigérateur petit modèle 200W
- Ordinateur 400W
- Bouilloire 2200W
- Machine à café de 1200 à 1500W

6- NETTOYAGE - EMBALLAGES

Le nettoyage du salon avant ouverture au public est assuré par le Palais des Congres de Beaune

Il comprend l'enlèvement du polyane de la moquette ainsi que les déchets dans les allées.

Entre deux jours de salon : aspiration de la moquette du stand, enlèvement des déchets uniquement pour ceux non recyclables regroupés dans une poubelle fermée et déposée devant le stand.

Nettoyage ou remise en état complémentaire pendant la journée de salon sur le stand : sur devis – nous consulter

Il n'y a pas de zone de stockage des emballages sur site.

Les exposants devront prévoir leur enlèvement et stockage avant l'ouverture du salon.

Il est interdit d'encombrer les stands ou allées avec des emballages. Une benne est à la disposition des exposants sur le parking exposant pour les évacuer.



Gestion des déchets sur site :

Des bacs de tri sélectif sont à la disposition des exposants sur site.

- Bacs jaunes : bouteilles et flacons en plastique, petits cartons, cartonnettes et briques alimentaires, emballages métalliques
- Bacs bleus : journaux, magazines, livres, enveloppes, annuaires, catalogues, papier, feuilles de papier
- Bacs noirs : ordures ménagères, emballages gras et articles d'hygiène, barquettes plastiques, divers plastiques
- Bennes à verre : bouteilles, pots et bocaux sans bouchons ni couvercle. Elles sont à disposition sur le parking du Palais des Congrès

Limitez l'utilisation de vaisselle plastique non recyclable ! optez pour des accessoires recyclables, bio dégradables ou réutilisables.

Une attention particulière sera portée sur les déchets alimentaires qui devront être, à la fermeture du salon, conditionnés en emballage fermés et hermétiques.

Nous sensibilisons les organisateurs et exposants à la lutte contre le gaspillage alimentaire et préconisons le stockage de produits frais en vitrine réfrigérée ou réfrigérateurs. Selon le volume de denrées alimentaires et leur conditionnement, la mise en place d'une collecte à l'issue du salon destinée aux associations caritatives locales serait la bienvenue.

7- ASSURANCE

Chaque exposant inscrit doit souscrire une assurance responsabilité civile et vol pour la durée de la manifestation ou doit vérifier que sa garantie responsabilité civile entreprise couvre sa participation au salon des 12,13 et 14 juin 2019

L'assurance complémentaire pour le mobilier et matériel loué à la SPL BEAUNE CONGRES est obligatoire.

Les biens de l'exposant demeurent sous sa surveillance et sa responsabilité pendant le montage, l'exploitation et le démontage du salon.

Pour contrôler les entrées et les sorties du personnel pendant les périodes de montage et démontage, de même que pour la sûreté des matériels exposés en dehors des périodes d'ouverture au public, il est vivement conseillé à l'organisateur de mettre en place un service de gardiennage.



Les exposants sont invités à se rapprocher de l'organisateur pour connaître les dispositions prises à cet égard. La SPL Beaine Congrès décline toute responsabilité quant aux vols, pertes ou dommages qui pourraient être occasionnés.

8- CAHIER DES CHARGES DE SÉCURITÉ ET INCENDIE

Le cahier des charges sécurité et incendie du Palais des Congrès informe des prescriptions imposées par les autorités administratives et résulte des dispositions du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissement Recevant du Public (Arrêté du 25 juin 1980 modifié par arrêté du 11 janvier 2000).

Le cahier des charges sécurité et incendie a été transmis à l'organisateur du salon qui s'engage à le respecter et à le faire respecter à ses exposants.

Les exposants et locataires de stands doivent respectivement appliquer le cahier des charges. Ils doivent le communiquer si besoin au(x) prestataire(s) et sous-traitant(s) missionné(s) sur site pour l'aménagement de leur stand.

Les aménagements de stands doivent être achevés au moment de la visite de réception par le chargé de sécurité. Toutes dispositions doivent être prises pour que celui-ci puisse les examiner en détail. Dans chaque stand, l'exposant ou son mandataire qualifié doit être présent lors de cette visite de réception du chargé de sécurité. Il doit tenir à la disposition des membres de la commission de sécurité tout renseignement concernant les installations et les matériaux visés à l'article T21 (arrêté du 18 novembre 1987), sauf pour ceux faisant l'objet d'une marque de qualité. En cas d'avis négatif de la commission de sécurité au regard d'un exposant, il ne pourra lui être distribué ni électricité ni autres fluides.

L'exposant doit adresser au chargé de sécurité, au plus tard deux mois et demi avant la date d'ouverture de la manifestation au public, les demandes et déclarations nécessaires et notamment :

Demande concernant les équipements ou utilisation des substances telles que :

- moteurs thermiques à combustion, machines utilisant des substances radioactives, lasers, générateurs de fumée, acétylène, oxygène, ou autre gaz présentant les mêmes risques ainsi que l'utilisation de flamme nue type bioéthanol



Les déclarations pour les installations comportant : des machines ou appareils en fonctionnement, une installation électrique supérieure à 100 KW, des liquides inflammables (autres que ceux des réservoirs automobiles).

L'exposant assure la pleine et entière responsabilité des présentations et démonstrations qui seront réalisées sur son stand, et devra prendre toutes dispositions pour assurer la sécurité du public qui y est admis.

9 - RESPECT DES INFRASTRUCTURES ET RESPONSABILITÉS DE L'EXPOSANT

Il est interdit de trouser, percer les murs, sols et cloisons, de coller et afficher sur les murs ou cloisons en utilisant des produits collants de quelque nature que ce soit, seule la Pâte à fixe est autorisée.

Sur les panneaux d'affichage en mélaminé, il est possible d'utiliser des fixations velcro, de la Pâte à fixe, des cimaises ou chainettes, scotch écolier surface sensible. Les rubans adhésifs double face sont interdits.

Le revêtement de sol du hall d'exposition du Palais des Congrès étant fragile, merci d'utiliser pour la pose de moquette (autre que celle commandée dans le stand de base) un scotch double face pour surface délicate type RUBANTEX repositionnable 4108.

OU

Le revêtement de sol en parquet des salles de commission du Palais des Congrès étant fragile, nous vous prions de bien vouloir prendre les dispositions nécessaires au transport, livraison et installation de marchandises sur les stands au moyen de diables ou chariots adaptés.

Les exposants seront attentifs à laisser les sols, cloisons, emplacements, décors et matériels loués et mis à leur disposition dans l'état où ils les ont trouvés. Le Palais des Congrès ou l'organisateur du salon ne seront pas tenus responsables des dégradations commises par l'exposant.

La dégradation ou vol de mobilier sera facturé à sa valeur de remplacement à l'exposant.

Toute dégradation sur le matériel et infrastructures sera facturée à l'exposant.

Le matériel loué reste la propriété exclusive de la société prestataire de la SPL Beaune Congrès et ne peut en aucun cas faire l'objet d'aucun déplacement ni cession quelconque.



Aucune modification ou transformation ne pourra être apportée au matériel. Aucun clouage, pose d'adhésif, de peinture ne pourront être effectués sur le matériel loué.

L'exposant utilisera le matériel loué conformément à sa destination usuelle et ne rien faire ou laisser faire qui puisse le détériorer. Il s'engage à utiliser le matériel dans des lieux couverts, à l'abri des infiltrations d'eau et intempéries.

10 - LIVRAISON ET REPRISE DE MATÉRIEL SUR SITE

Le Palais des Congrès de BEAUNE est accessible par aire de livraison. Il n'y a pas de quai de chargement, prévoir obligatoirement un camion de livraison avec haillon.

Si besoin, possibilité de réserver un cariste avec chariot élévateur (charge maximum 1T300Kg) : sur devis
- nous consulter

La livraison est effectuée sous la responsabilité de l'exposant et en aucune manière celle de la SPL Beaune Congrès.

Les colis sont acceptés à partir **du date de h à h et de h à h** et devront être **repris au plus tard le date avant h.**

Tout matériel livré avant la date et heure prévues sera refusé.

L'occupation des locaux doit cesser aux dates et heures prévues. En cas de dépassement, un supplément de prix est calculé d'heure en heure selon les barèmes en vigueur.

En cas de non-respect et nécessité pour l'activité de la SPL Beaune Congrès, des mesures nécessaires à l'évacuation des locaux, par tous moyens et aux frais et risques exclusifs de l'exposant ou de l'organisateur seront prises.

La SPL Beaune Congrès décline toute responsabilité quant aux vols, pertes ou dommages qui pourraient être occasionnés.

Identification des colis

Les colis adressés au Palais des Congrès de Beaune seront clairement identifiés : chaque colis et palette devra porter très lisiblement les mentions suivantes :



1 – Le nom de la Manifestation :

2 – Le numéro du stand et le nom de l'entreprise exposante + les coordonnées

Tout colis non renseigné sera refusé.

Veillez à :

- palettiser ou conditionner en carton fermé toute la marchandise destinée à la reprise
- indiquer clairement la société et adresse de retour sur chaque colis
- numéroter clairement les colis destinés à la reprise

11 – ACCES



EN VOITURE

SPL BEAUNE CONGRES

19 Avenue Charles de Gaulle - BP 90311 - 21 208 BEAUNE CEDEX

Tel : +33 (0)3 80 24 50 00 - Mail : contact@beaunecongres.com - Web : www.beaunecongres.com



En provenance de Paris :

Prendre l'A6 sortie 24.1 (Beaune-Centre, Chagny, Beaune Hospices).

En provenance de Lyon :

Prendre l'A6 après le Tunnel de Fourvière.

Suivre la direction de Villefranche-sur-Saône, Mâcon.

Quitter l'autoroute par la sortie 24.1 (Beaune-Centre, Chagny, Beaune Hospices).

Coordonnées GPS :

Latitude: 47.0122498

Longitude: 4.844331900000043

EN TRAIN

La gare TGV de Dijon est à 25 minutes de Beaune. Le Creusot TGV est à 45 minutes de Beaune.

La Ligne Grande Vitesse Rhin Rhône relie Mulhouse à Beaune (via Dijon) en 2 heures.

EN AVION

L'aéroport International de Lyon-Saint Exupéry est à 1 heure 30 de Beaune

L'aéroport Dole Jura aviation générale et aviation d'affaire à 40 minutes du Palais des Congrès